

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé de projet inclusion professionnelle Handicap à la direction Direction Qualité de Vie et Santé au Travail**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Qualité de Vie et Santé au Travail, un emploi de Chargé de projet inclusion professionnelle Handicap, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Sous la responsabilité de la responsable du service, réaliser les déclarations d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, par un travail partenarial avec les services du Département RH de la Métropole

- Formaliser les process et guides relatifs à l'encodage et au suivi des différentes catégories de bénéficiaires
- Formaliser et piloter le process compensation du handicap via les auxiliaires de vie professionnelle
- Actualiser et gérer les bases de données RH (SIRH, requêtes...) permettant d'assurer le suivi et les déclarations annuelles

- Sous la responsabilité de la Référente Handicap, suivre et mettre à jour le tableau de suivi d'activité de la Mission handicap ; assurer le suivi des aménagements et prescriptions destinés à compenser les situations de handicap
- En collaboration avec la gestionnaire comptable, assurer le suivi des saisies des dépenses sur la plateforme du FIPHFP en veillant au respect des ventilations budgétaires
- Contribuer à la réalisation du suivi budgétaire et des bilans financiers
- Réaliser un guide ressources suite à l'identification des différents prestataires mobilisables notamment suite à prescription
- Contribuer à la structuration du réseau de partenaires Handicap et à l'élaboration ou à l'actualisation des conventions de partenariat
- Organiser et participer à l'animation des sensibilisations (SEEPH, Duoday ...), et plus largement, aux actions d'information et de communication du service Égalité au travail.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de Chargé de projet inclusion professionnelle Handicap à la Direction Qualité de Vie et Santé au Travail est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur, à savoir au minimum 389 et au maximum 707, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**03 DEC. 2024**

Fait à Nantes, le **02 DEC. 2024**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

